

**AQUACID SPECIAL – 010831C13**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

**SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : AQUACID SPECIAL  
Code du produit : 010831C13  
Nom de la substance : acide sulfurique  
No.-Index : 016-020-00-8  
No.-CAS : 7664-93-9  
No.-CE : 231-639-5  
Numéro d'enregistrement : 01-2119458838-20-xxxx

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Usage professionnel

Utilisation de la : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une substance/du mélange  
vision globale des usages identifiés.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Raison sociale : Laboratoires CEETAL

Adresse : 1 rue des Touristes – CS 10039 – 42001 Saint-Etienne Cedex 1 – France

Téléphone : (33) 04 77 49 46 70 Fax : (33) 04 77 49 46 71

ceetal.rd@ceetal.fr

**1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59**

Société/Organisme : INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

**SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Catégorie 1	---	H290
Corrosion cutanée	Catégorie 1A	---	H314

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

**Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

**Symbole de danger / Catégorie de danger**

Corrosif (C)

**Phrases de risque**

R35

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Effets néfastes les plus importants**

Santé humaine

Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

**AQUACID SPECIAL – 010831C13**

Dangers physico- chimiques

Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.

Effets potentiels sur l'environnement

Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

**2.2.Éléments d'étiquetage**

**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

Prévention : P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention : P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés.  
Rincer la peau à l'eau/ se doucher.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

- acide sulfurique

**2.3.Autres dangers**

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

**SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.1.Substances**

Nature chimique : Solution aqueuse

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (Règlement (CE) N° 1272/2008)		Classification (67/548/CEE)
		Classe de danger/ Catégorie de danger	Mention de danger	
Acide sulfurique N° Index 016-020-00-8 N° CAS 7664-93-9 N° CE 231-639-5 Enregistr 01-2119458838-20-xxx N° C et L	>= 15 - <= 50	Skin Corr. 1A	H314	C ; R35

## AQUACID SPECIAL – 010831C13

---

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

---

### SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Conseils généraux

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

##### En cas d'inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.

##### En cas de contact avec la peau

Eponger l'acide concentré d'abord avec une pâte à papier ou une matière textile sèche car l'acide réagit violemment avec l'eau en dégageant une forte chaleur. Laver abondamment à l'eau. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.

##### En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Aller dans une clinique oculaire si possible.

##### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion d'une solution concentrée dont le pH est inférieur à 2, ou d'une solution dont le pH n'est pas connu, quelle que soit la quantité absorbée, NE PAS FAIRE BOIRE et NE PAS TENTER de provoquer de vomissements. Faire transférer rapidement par ambulance médicalisée en milieu hospitalier pour bilan des lésions caustiques du tractus digestif, surveillance et traitement symptomatique. En cas d'ingestion de quelques gouttes d'une solution diluée (pH > 2), faire rincer la bouche et boire un ou deux verres d'eau. S'il apparaît des douleurs rétrosternales ou abdominales, des nausées ou des vomissements, consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Symptômes

Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

##### Effets

Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

### SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Le produit lui-même ne brûle pas.

##### Moyens d'extinction inappropriés

Pas d'information disponible.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

##### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des gaz toxiques, Produits de décomposition dangereux, Oxydes de soufre, Réagit exothermiquement avec l'eau.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)

##### Information supplémentaire

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

## AQUACID SPECIAL – 010831C13

### SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1.Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

#### 6.2.Précautions pour la protection de l'environnement

##### Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

#### 6.3.Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser au lait de chaux ou avec du carbonate de soude et rincer abondamment à l'eau. Le produit peut être éliminé comme eaux usées après neutralisation, conformément aux réglementations locales. Méthodes de nettoyage - déversement mineur: Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

##### Information supplémentaire

Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

#### 6.4.Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle. Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

### SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1.Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Conseils pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé. En cas de dilution, toujours ajouter le produit à l'eau. Ne jamais ajouter l'eau au produit.

##### Mesures d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

#### 7.2.Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux acides. Conserver dans le conteneur d'origine.

##### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Ce produit n'est pas inflammable. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Risque d'explosion.

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé. Le produit est hygroscopique.

##### Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Tenir à l'écart des matières combustibles.

## AQUACID SPECIAL – 010831C13

### 7.3.Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1.Paramètres de contrôle

#### Dose dérivée sans effet (DNEL)

Travailleurs, Effets aigus, Inhalation : 0,1 mg/m3

Pour acide sulfurique à 96%.

Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation

Pour acide sulfurique à 96% : 0,05 mg/m3

#### La concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce

Pour acide sulfurique à 96% : 0,0025 mg/l

STP

Pour acide sulfurique à 96% : 8,8 mg/l

Sédiment (eau de mer)

Pour acide sulfurique à 96% : 0,002 mg/kg

Sédiments (Eau douce)

Pour acide sulfurique à 96% : 0,002 mg/kg

Eau de mer

Pour acide sulfurique à 96% : 0,00025 mg/l

**Composant: acide sulfurique**

**No.-CAS**

**7664-93-9**

#### Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

INRS (FR), Valeur Moyenne d'Exposition (VME)

1 mg/m3

limites indicatives (VL)

INRS (FR), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT):

3 mg/m3

limites indicatives (VL)

EU ELV, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):

0,05 mg/m3

Indicatif

### 8.2.Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### Équipement de protection individuelle

*Protection respiratoire*

Conseils : Nécessaire en cas de formation de vapeurs et d'aérosols.

Type de Filtre recommandé: Filtre combiné:E-P2

## AQUACID SPECIAL – 010831C13

### *Protection des mains*

Conseils : La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation  
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).  
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.  
Les matières suivantes sont convenables:

Matériel : Caoutchouc fluoré  
Temps de :  $\geq 8$  h pénétration  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : caoutchouc butyle  
Temps de :  $\geq 2$  h pénétration  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

### *Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

### *Protection de la peau et du corps*

Conseils : Vêtement de protection résistant aux acides.

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

## **SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : liquide  
Couleur : incolore  
Odeur : inodore  
Seuil olfactif : donnée non disponible  
pH :  $< 1$  (20 °C)  
Point cristallisation : env. -34 - -10 °C  
Point/intervalle d'ébullition : 104 - 127 °C  
Point d'éclair : non applicable  
Taux d'évaporation : donnée non disponible  
Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.  
Limite supérieure d'explosivité : non applicable  
Limite inférieure d'explosivité : non applicable  
Pression de vapeur : donnée non disponible

## AQUACID SPECIAL – 010831C13

---

Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
Densité	:	1,40 - 4,2 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Hydrosolubilité	:	complètement miscible
Coefficient de partage: n- octanol/eau	:	donnée non disponible
Température d'inflammation	:	non applicable
Décomposition thermique	:	Se décompose par chauffage.
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
Explosibilité	:	Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

### 9.2. Autres informations

Poids moléculaire : 98,1 g/mol

---

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Conseils : Le produit réagit avec l'eau et produit de la chaleur.  
Risque de réaction violente.  
Réagit avec les substances suivantes:  
Bases  
Des métaux  
Cyanures  
Agents réducteurs

### 10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Réagit exothermiquement avec l'eau.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Réagit avec les substances suivantes: Bases Eau  
Décomposition thermique : Se décompose par chauffage.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Matières organiques, Bases, Agents réducteurs, Des métaux

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de de stockage : Oxydes de soufre, Stable dans les conditions recommandées décomposition dangereux

## AQUACID SPECIAL – 010831C13

### SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

###### Oral(e)

A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point

###### Inhalation

A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point

###### Dermale

donnée non disponible

###### Irritation

###### Peau

Très corrosif (lapin)

###### Yeux

Très corrosif (lapin)

Risque de lésions oculaires graves.

###### Sensibilisation

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

##### Effets CMR

###### Propriétés CMR

Cancérogénicité : donnée non disponible

Mutagénicité : donnée non disponible

Tératogénicité : N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

##### Toxicité pour un organe cible spécifique

###### Exposition unique

remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

###### Exposition répétée

remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

##### Autres propriétés toxiques

###### Toxicité par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

##### Information supplémentaire

Autres informations : En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, toxicologiques ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.



**AQUACID SPECIAL – 010831C13**

**Composant: acide sulfurique**

**No.-CAS  
7664-93-9**

**Toxicité aiguë**

**Oral(e)**

DL50 : 2140 mg/kg (rat)

**SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1. Toxicité**

**Composant: acide sulfurique**

**No.-CAS  
7664-93-9**

**Toxicité aiguë**

**Poisson**

CL50 : 42 mg/l (Gambusia affinis; 96 h)

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.**

CE50 : 29 mg/l (Daphnia magna; 24 h)

CE50 : 70 - 80 mg/l (Crangon crangon (crevette); 48 h)

**Bactérie**

CE50 : 58 mg/l (boues activées; 120 h)

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité**

**Biodégradabilité**

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

**Composant: acide sulfurique**

**No.-CAS  
7664-93-9**

**Persistance et dégradabilité**

**Persistance**

Résultat : donnée non disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Composant: acide sulfurique**

**No.-CAS  
7664-93-9**

**Bioaccumulation**

Résultat : donnée non disponible

## AQUACID SPECIAL – 010831C13

---

### 12.4. Mobilité dans le sol

Composant: acide sulfurique

No.-CAS  
7664-93-9

#### Mobilité

: donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Composant: acide sulfurique

No.-CAS  
7664-93-9

#### Résultats des évaluations PBT et VPVB

Résultat : non applicable

### 12.6. Autres effets néfastes

#### Information écologique supplémentaire

Résultat : Toutes les valeurs relatives aux effets écotoxicologiques se réfèrent aux substances pures. Effets nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la valeur du pH. Généralement une neutralisation est nécessaire avant le déversement des eaux usées dans les stations d'épuration. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

---

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

---

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU

2796

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : ACIDE SULFURIQUE  
RID : ACIDE SULFURIQUE  
IMDG : SULPHURIC ACID

## AQUACID SPECIAL – 010831C13

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe	: 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels)	8; C1; 80; (E)
RID-Classe	: 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger)	8; C1; 80
IMDG-Classes	: 8
(Étiquettes; No EMS)	8; F-A, S-B

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR	: II
RID	: II
IMDG	: II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Étiquetage selon 5.2.1.8 ADR	: non
Étiquetage selon 5.2.1.8 RID	: non
Étiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG	: non
Classification comme dangereux pour l'environnement selon 2.9.3 IMDG.	: non
Classifié "P" selon 2.10 IMDG	: non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux installations classées

1611 Stockage d'acide chlorhydrique à plus de 20% en poids d'acide, formique à plus de 50%, nitrique à plus de 20% mais à moins de 70% , phosphorique à plus de 10%, sulfurique à plus de 25%, anhydride phosphorique.

Tableaux des maladies

acide sulfurique: A; Listé professionnelles

#### État actuel de notification acide sulfurique:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
INV (CN)	OUI	
ENCS (JP)	OUI	(1)-430
ISHL (JP)	OUI	(1)-430
TSCA	OUI	
EINECS	OUI	231-639-5
KECI (KR)	OUI	97-1-405
KECI (KR)	OUI	KE-32570
PICCS (PH)	OUI	

## AQUACID SPECIAL – 010831C13

---

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

---

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.

R35 Provoque de graves brûlures.

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

### Information supplémentaire

Autres informations : Réservé aux utilisateurs professionnels. Attention - Eviter l'exposition - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.